



WP/38

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**GROUPE RÉGIONAL DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE
POUR LA RÉGION AFI (APIRG)
TREIZIEME RÉUNION**

Sal, 25 - 29 juin 2001

Point 5 de l'ordre du Jour : Carences et lacunes dans le domaine de la navigation aérienne en Région AFI.

**MISE EN ŒUVRE DE ROUTES ATS ET ORGANISATION
DE L'ESPACE AERIEN**

(Note présentée par l'ASECNA)

SOMMAIRE

La présente note fait le point, en ce qui concerne l'espace aérien ASECNA, sur :

- la mise en œuvre de routes ATS ;
- les réaménagements recommandés par l'Equipe de travail sur la gestion de l'espace aérien qui s'est réuni à Nairobi au Kenya conformément à la décision 12/24 de APIRG 12, .

1. ROUTES ATS

1.1. Routes mises en œuvre :

Les routes ci-dessous désignées ont été déjà mises en œuvre dans les espaces aériens de l'ASECNA mais figurent toujours dans le tableau des routes à mettre en œuvre.

UA 620 N'djamena/Malakal

UM 608 El Bayed/Niamey

UM 114 Lagos/Ghardaia: Route mise en oeuvre dans les espaces aériens ASECNA et Algérie mais inutilisable dans la partie nigériane. Les différentes tentatives de coordination n'ont pas abouties.

UM 731 Carbonara /Dirkou/N'djamena/ Johannesburg

UB 459 Madagascar

UG 465 Pralin/Beira/Johannesburg

UM 974 Dakar/Niamey

UM 998 B.O Driss/TOBUK/INISA/Maiduguri/Garoua/Luena

UR981/UM981 Casablanca/Gao/Niamey/Lagos

1.2. Routes non mises en oeuvre

UA 861 Lagos/Garoua : Le tronçon de cette route dans la FIR de N'djamena ne dépasse pas 50 NM.

UM 981 Casablanca/Niamey : attente de coordination avec les parties Marocaine et Nigériane

1.3. Routes en cours de planification

UB 791 Jos/N'djamena/Jeddah : mise en œuvre en FIR N'djamena ne pose pas de problème. Elle sera mise en œuvre dès que l'amendement au plan sera effectif et que la coordination avec le Soudan ait été assurée.

UB980 Luena/ N'djamena : Cette route ne peut pas être mise en œuvre dans les FIR Brazzaville et Ndjamena à cause de l'intersection avec plusieurs routes (16 points d'intersection). Le trafic pourrait emprunter les routes RNAV Nord/Sud UM 731 (Luena / N'Djamena) ou l'UM998 (Brazzaville/INISA/B.O. Idriss)

UG622 Kano/Bosso/NIMIR : sera mise en œuvre dès que l'amendement au plan sera effectif et que la coordination avec le Nigeria et la Libye ait été assurée.

UR977 Agadir/Bulis/Bamako/Accra : La mise en œuvre du tronçon Bamako / Accra ne se justifie pas à cause de la très faible densité du trafic.

UR987 Cape Town /Libreville/Port Harcourt/Niamey: sera mise en œuvre dès que l'amendement au plan sera effectif et que la coordination avec l'Angola, et le Nigeria ait été assurée.

2. REAMENAGEMENTS DE L'ESPACE AERIEN

L'état de mise en œuvre des réaménagements sollicités par les usagers est contenu dans le tableau joint en annexe.

3. CONCLUSION

La réunion est invitée à :

- 3.1. prendre note de l'état de mise en œuvre du réseau de routes ATS et des réaménagements structurels dans les espaces aériens gérés par l'ASECNA et procéder à la mise à jour du tableau ATS 1.
- 3.2. définir des critères permettant de justifier la création de nouvelle route ATS
- 3.3. recommander que le bureau régional de l'OACI aide d'avantage les Etats à la coordination nécessaire entre les Etats pour la mise en œuvre des routes ATS.

A N N E X E

1/ - TMA BAMAKO

PROBLEME POSE	SITUATION ACTUELLE	MESURES PRISES	OBSERVATIONS
L'espace aérien situé au dessus- du FL245 devrait être géré par le CCR/CIV responsable de cet espace aérien		étude en cours à l'ASECNA	

2/ - FIR BRAZZAVILLE -FCCC

PROBLEME POSE	SITUATION ACTUELLE	MESURES PRISES	OBSERVATIONS
Les FIRs d'Accra et de Brazzaville devraient examiner le point de transfert de contrôle sur : <ul style="list-style-type: none"> ◆ UB600 : ◆ UR979 : ◆ UA400 : ◆ R603 : 	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert à EBULI (Accra /ACC Libreville) - Transfert à KOPOX(Accra /ACC Libreville) - Transfert à RAMOR (Accra /ACC Libreville) - R603 n'existe pas dans la FIR Brazzaville 	Coordination entre les centres de Libreville et Accra	
Qu'il y'ait un point de transfert de contrôle sur UA403 dont le nom est ONIMA entre Brazzaville et Ndjaména	Transfert à UMOSA (ACC Ndjamena /ACC Libreville)	Mise à jour LOA entre les centre Brazzaville et Ndjamena	
Que soit supprimé GUPAM Et Désigner ETNOM comme point de transfert de contrôle entre Libreville et Douala	- GUPAM est déjà supprimé (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)	ETNOM : désignation nécessite une mise à jour lettre d'agrément entre Douala et Libreville	
Que tout l'espace aérien supérieur de la FIR de Brazzaville soit géré par le CCR de Brazzaville		Voir note de travail sur l'extension du contrôle dans les FIRs ASECNA	
Qu'il y ait une seule route ATS directe entre Douala et Yaoundé		Prévu dans le SUP AIP du 12 juillet 2001	

2/ - FIR BRAZZAVILLE –FCCC (suite)

PROBLEME POSE	SITUATION ACTUELLE	MESURES PRISES	OBSERVATIONS
Que les SID et STAR soient établis		Création de SID et STAR en cours= - Douala /Tana/Lome/Cotonou(Golf de Guinée)	
Que soient supprimés : ♦ TI et ♦ VITLI		- TI : C'est un moyen radio nécessaire à la NAV - VITLI : suppression prévue dans le SUP AIP du 12 juillet 2001	- TI : Compte tenu du relief et de la zone interdite de Bakassi ; ne peut être supprimé
Que soit supprimé : ♦ PONOT Et que ♦ KOPOV soit le point de transfert de contrôle entre Libreville et Brazzaville	- PONOT est déjà supprimé (UIR seulement) (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		
Que soit supprimé : ♦ OPINA Et que ♦ KOPOV soit le point de transfert de contrôle entre Libreville et Brazzaville	- OPINA est déjà supprimé (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		
Que soit supprimé IPAMU	- IPAMU est déjà supprimé (UIR seulement) (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		
Que DIMLA ne soit pas pris comme un point de compte-rendu de croisement de routes	DIMLA n'est pas un point d'intersection de route mais l'entrée de la TMA POOL Brazzaville		
Que soit supprimé le tronçon de route : ♦ KOPOV –LIKAD Et que soit établi le tronçon de route : ♦ RAMIS – LUANDA comme route directe		- KOPOV –LIKAD : Suppression prévue dans le SUP AIP du 12 juillet 2001 (la route UG 861D) sera utilisée à double sens. - RAMIS – LUANDA : Action à réaliser par FIR Luanda	

3/ - FIR DAKAR – GOOO

PROBLEME POSE	SITUATION ACTUELLE	MESURES PRISES	OBSERVATIONS
Tout l'espace aérien devrait être géré par le CCR responsable de cet espace aérien		Etude en cours à l'ASECNA	
Que le tronçon de route ARLEM – IPEKA sur UA560 soit délégué à Dakar ou à Abidjan par la FIR Roberts		Nécessité de coordination entre les FIR de Dakar et Roberts	
Que soit supprimé KERUS	- KERUS est déjà supprimé (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		

4/ - FIR N'DJAMENA – FT TT

PROBLEME POSE	SITUATION ACTUELLE	MESURES PRISES	OBSERVATIONS
Supprimer POMPU sur UA620	- POMPU est déjà supprimé (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		
Supprimer GUSIL sur UW605	- GUSIL est déjà supprimé (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		
Supprimer SEMOK sur UA403	- SEMOK est déjà supprimé (UIR seulement) (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		
Supprimer PINSU sur UG857	- PINSU est déjà supprimé (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		
Supprimer ETRIS sur UB736	Point de limite FIR Ndjamenana /Kano	Nécessité d'une coordination préalable entre les deux centres	
Donner un nom à l'intersection de routes UG857 et UG13	UG13 renommée UG727 (FIRs FT TT et FCCC) Point PITRU créé comme intersection UG727 et UG857 (ref. : SUP AIP ENR – N° 06/01 GO du 22/02/01)		
Ne pas prendre SABS I comme un point de compte-rendu de croisement de routes	Ce n'est pas un point de croisement de routes mais existe comme limite FIR Niamey / FIR Ndjamenana		

5/ - FIR NIAMEY – DRRR

PROBLEME POSE	SITUATION ACTUELLE	MESURES PRISES	OBSERVATIONS
Supprimer BILOT sur UA603		Prévu dans le SUP AIP du 12 juillet 2001	
Supprimer FANDO sur UA600		Prévu dans le SUP AIP du 12 juillet 2001	
Supprimer BULSA sur UG854		Prévu dans le SUP AIP du 12 juillet 2001	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Supprimer NANGA, ◆ Etablir BIGOM comme point de transfert de contrôle 		Coordination préalable avec FIR Accra	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Supprimer MILSA sur A614 et ◆ Etablir BIGOM comme point de transfert de contrôle 		Prévu dans le SUP AIP du 12 juillet 2001	
Supprimer SESAM et ZR VOR comme point de compte-rendu de croisement de routes sur UG854		Prévu dans le SUP AIP du 12 juillet 2001	
Donner un nom à l'intersection de routes UG854 et UG858		Le VOR ZR peut être considéré comme point d'intersection pour éviter un point supplément pour les ATCO	

-- Fin --